

Montréal le 4 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande du Transporteur de modification des tarifs et
conditions des services de transport pour l'année 2020
Dossier Régie : R-4096-2019**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des réponses du Transporteur à sa demande de renseignements (DDR) n^o 4 transmises dans le dossier mentionné en objet. La présente vise à vous soumettre certaines questions en vue d'une meilleure préparation aux questions de la Régie pour le panel 1 lors de l'audience.

La Régie note que le Transporteur, dans sa réponse à la DDR n^o 4 de la Régie¹, soumet qu'il n'est pas opportun de calibrer la cible de l'indicateur IFD-occurrence en utilisant les données historiques 2013 à 2017. Il indique que les données de cet indicateur sont à la hausse et que la suggestion d'utiliser une cible basée sur l'historique va à l'encontre de permettre une performance acceptable, exigeante, sans être pénalisante.

Sur la base des données de 2013 à 2018 de l'indicateur d'indisponibilités forcées dues aux défaillances (IFD), la Régie établit le tableau suivant :

¹ Pièce [B-0082](#), p. 18 et 19, question 6.2 et réponse à la question 6.2.

TABLEAU 1
STATISTIQUES DE L'INDICATEUR IFD

	IFD	% croissance	Tendance	IFD normalisé
2013	1 680		1,0000	1 680
2014	1 646	-2,02%	1,0325	1 594
2015	1 773	7,72%	1,0661	1 663
2016	1 751	-1,24%	1,1007	1 591
2017	1 895	8,22%	1,1365	1 667
2018	1 963	3,59%	1,1734	1 673
Moyenne	1 785	3,25%		1 645
Écart-type	123	4,82%		41

Tableau établi sur la base de la pièce [B-0005](#), p. 7.

La Régie observe une croissance annuelle moyenne de 3,25 % de l'indicateur IFD. En lui retranchant la composante tendancielle correspondante, elle note que l'indicateur IFD normalisé semble relativement stable sur la période 2013-2018. La Régie aimerait entendre un témoin du panel 1 du Transporteur sur les éléments d'information suivants :

- Commenter les observations de la Régie;
- Expliquer la tendance de l'indicateur IFD;
- Expliquer la faible volatilité de l'indicateur IFD normalisé.

En référence à sa DDR n° 4, à titre d'exemple, la Régie détermine, en Annexe, des seuils et des cibles de l'indicateur IFD-occurrence selon les données historiques 2013 à 2017 en conformité avec sa décision D-2019-060. Elle refait également cet exercice mais en considérant plutôt les années 2014 à 2018 afin de tenir compte des impacts liés à l'intégration de nouvelles données informatiques.

De plus, la Régie propose, à titre de scénario alternatif, de répartir la pondération de 12,5 points de l'indicateur Impact des IFD² à partir de critères de cet indicateur. Ainsi, la Régie isole les critères *Durée*, *Première contingence* et *Perte de transit*. À l'aide des données historiques 2013 à 2017 et puis des données de 2014 à 2018, elle détermine des seuils et des cibles, en conformité avec sa décision D-2019-060.

² Pièce [B-0040](#), p. 10, tableau R2.2.

La Régie soumet également, à titre d'exemple, des pondérations pour chacun des indicateurs. Les données déterminées par la Régie se trouvent en annexe. La Régie demande au Transporteur de commenter les avantages et les inconvénients à utiliser les pondérations, les seuils et les cibles qu'elle a déterminés pour chacun des indicateurs.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.

Annexe

Pondérations, seuils et cibles pour les indicateurs IFD-occurrence, Durée, Première contingence et Perte de transit

	Pondération	Cible	Seuil ₁	Seuil ₂	2013	2014	2015	2016	2017	2018
					Nombre de points sur 10					
1. Selon données 2013 à 2017										
IFD-occurrence	3,0%	1 749	1 924	1 866	10	10	10	10	5	0
Impact des IFD										
Durée	3,0%	484	580	542	10	10	10	5	10	10
Première contingence	3,0%	77	100	86	10	5	5	10	10	10
Perte de transit	3,5%	244	310	290	10	10	5	10	10	10
	12,5%		Somme pondérée		12,5%	11,0%	9,3%	11,0%	11,0%	9,5%
2. Selon données 2014 à 2018										
IFD-occurrence	3,0%	1 806	1 992	1 934	10	10	10	10	10	5
Impact des IFD										
Durée	3,0%	471	580	542	10	10	10	5	10	10
Première contingence	3,0%	72	100	86	10	5	5	10	10	10
Perte de transit	3,5%	245	310	290	10	10	5	10	10	10
	12,5%		Somme pondérée		12,5%	11,0%	9,3%	11,0%	12,5%	11,0%